

CONSEIL MUNICIPAL**PROCÈS-VERBAL****Séance ordinaire du 15 décembre 2020**

L'An deux mil vingt et le quinze du mois de Décembre à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal de la commune d'ŒYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 07/12/2020.

Présents : Mmes : FRAYSSE Chantal, DELSOL Sandrine, LORREYTE Sabine, MORENO Ikram, SAINT-AMON Violaine, DELMAS Floriane, LEONARD Hélène, TOURNIER Marielle, DELAUNÉ Leslie, MAILLARD Pascale. MM : LAFFITTE Philippe, BOYE Thierry, GODINEAU Laurent, BIDAU Patrick, DARRIEULAT Gilles, JOUHANNEAU Alexandre, LACOUTURE Eric (*Arrivée à 19H20*), STEMMELEN Fredy, THOLLON Stephen.

Excusé(e)s ayant donné procuration :

Excusé(e)s :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrick BIDAU a été nommé secrétaire de séance.

En introduction du Conseil municipal, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Philippe MARQUE. Conformément à la réglementation, il installe dans ses fonctions de conseillère municipale, Madame Pascale MAILLARD.

Approbation du PV de la séance du 17 novembre 2020

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020. Sans remarque, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2020DEL076 – Nombre d'Adjoints

Monsieur le maire indique qu'après 6 mois de fonctionnement, il invite les conseillers à repenser leurs participations dans les commissions pour ceux qui le souhaitent. Ce point pouvant être abordé leur du prochain conseil s'il y avait des demandes de changements

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à cinq. Compte-tenu de la démission de Monsieur MARQUE, 5^{ème} adjoint, il appartient au Conseil Municipal de pourvoir ou non à son remplacement.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer cet adjoint et de fixer désormais le nombre d'adjoints à quatre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal est libre de fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l'effectif total du conseil municipal,

Considérant que l'effectif du conseil municipal est de 19,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- Dit que suite à la démission du 5^{ème} adjoint, il n'y a pas lieu d'élire un nouvel adjoint,
- Fixe le nombre d'adjoints à Quatre (4)
- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente décision

2020DEL077 – Budget communal – Décision modificative n°2

Afin de prendre en compte les projets communaux ainsi que diverses modifications d'imputation, il vous est proposé d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION	Op.	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit

INVESTISSEMENT				
2031 (20) Frais d'études		5 000,00		
2031 (20) Frais d'études	233		10 500,00	
2121 (21) Plantations d'arbres et d'arbustes			6 500,00	
2135 (21) Instal. gén., agencements, aménagements			18 000,00	
2183 (21) Matériel de bureau et matériel informatique			1 000,00	
2188 (21) Autres immobilisations corporelles		1 800,00		
2313 (23) Constructions		29 200,00€		
TOTAL		36 000,00	36 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00€		0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- Approuve la décision modificative budgétaire proposée,

2020DEL078 – Fonds de concours – Annexe à la Convention avec la CAGD

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancien local commercial, le conseil municipal avait sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour l'attribution d'un Fonds de Concours. Celle-ci par délibération du 06/11/2019 a décidé l'attribution d'un Fonds de Concours d'un montant de 30 000,00€. Par délibération 2020DEL004, Monsieur le maire a été autorisé à signer cette convention qui prévoyait dans son article 5.1, un versement à intervenir au plus tard au 31/12/2020.

Compte-tenu de la crise sanitaire, la CAGD a été informé de cette impossibilité, le chantier ayant été considérablement retardé. Aussi par délibération du 18 novembre 2020, la CAGD a approuvé un avenant à la convention initiale fixant ce délai au 31/12/2021.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer l'annexe à la convention d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'annexe à la convention la CAGD pour l'attribution d'un fonds de concours de 30 000,00€ pour les travaux d'aménagement de l'ancien local commercial et fixant

2020DEL079 – NON PERCEPTION - REDEVANCE LICENCE IV

19H20 - Arrivée de Monsieur LACOUTURE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons qui est mise à disposition de l'occupant du restaurant « L'Instant Gourmet » pour une redevance annuelle fixée par délibération du Conseil municipal à 500,00€.

Compte-tenu de la situation sanitaire sur l'exercice 2020, et des difficultés rencontrées par les restaurateurs, Monsieur le maire propose d'exonérer l'occupant pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- approuve l'exonération de l'occupant du restaurant « L'Instant Gourmet » du paiement de la redevance 2020 pour la licence IV communale,
- autorise Monsieur le maire ou son représentant de signer tout document relatif à ce dossier,

2020DEL080 – CREANCES ETEINTES

Madame la Trésorière municipale a sollicité la collectivité pour l'annulation de créances concernant une administrée. Le montant des créances est de 1 462,35€ pour des factures d'eau datant de 2009 à 2011 principalement.

Le dossier de cette administrée a été présenté en commission de surendettement et a fait l'objet d'un jugement d'effacement total de la dette.

Un mandat sera émis au compte 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- approuve l'apurement de la situation présentée par Madame la Trésorière pour un montant de 1 462,35€
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

2020DEL081 – Subventions aux associations
--

En complément des subventions et des conditions de versement approuvées lors des précédents conseils municipaux, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

Association	Attribuée en 2019	Proposition 2020	Remarque
Coopérative scolaire – OCCE	2 500,00€	2 400,00€	

Monsieur Jouhanneau précise que le calcul a été modifié concernant cette attribution avec un montant par enfant, à ce stade sans distinction avec la commune d'appartenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 – Abstention : 0)

- Approuve l'attribution de la subvention proposée,
- Dit que cette subvention fera l'objet d'un versement intégral sans acompte,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement dans ces conditions,

2020DEL082 – Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cette l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Marchés publics :

- 13/11/2020 – Chauffage Salle du Foyer – EUROCLIM – 40990 HERM – 9 166,67€HT
- 16/11/2020 – Lot 06 – Maison de Santé – Avenant n°1 – PEDELUCQ – 40180 TERCIS LES BAINS – Modification des ouvertures et volets – 7 031,00€HT
- 16/11/2020 – Lot 09 – Maison de Santé – Avenant n°1 – AQUITELEC – 40500 ST SEVER – Modification appareillages – 4 379,05€HT
- 16/11/2020 – Lot 02 – Maison de Santé – Avenant n°1 – LOPEZ – 40380 LOUER – Agrandissement d'une ouverture - 200,00€HT.
- 01/12/2020 – Lot 03 – Maison de Santé – Avenant n°1 – SAS COURROS – 40180 SEYRESSE – Agrandissement local générant agrandissement de toiture - 468,02€HT
- 24/11/2020 – Tracteur et chargeur – ADOUR MOTOCULTURE – 40180 NARROSSE – 50 000,00€HT.
- 01/12/2020 – Ecran de projection – KIMEX – 33120 St Jean d'Illac – 927,84€HT.
- 02/12/2020 – Eclairage LED Foyer – NARBAIS – 40100 DAX – 1 217,98€HT.
- 02/12/2020 – Rénovation Electricité Mairie – NARBAIS – 40100 DAX – 1 711,24€HT.

Cimetière :

- 19/11/2020 – Concession Colombarium – Mme NOGRET – 40180 OEYRELUY

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le maire.

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle qu'il souhaitait mettre en place des commissions spécifiques sur des projets :

- Salle polyvalente : M. LAFFITTE, JOUHANNEAU, BOYE, GODINEAU, STEMMELEN, LACOUTURE, THOLLON - Mme DELSOL, SAINT-AMON.
- Agrandissement Cantine : M. LAFFITTE, JOUHANNEAU, BOYE - Mme DELMAS, DELSOL, DELAUNE, TOURNIER, SAINT-AMON.

Ces commissions commenceront à travailler début 2021.

Séance levée à 19H30.

Le secrétaire de séance,
Patrick BIDAU